



CONVENTION DE PARTICIPATION CANADA



LE PROCESSUS D'ADHÉSION COMPORTE DEUX ÉTAPES

- 1 Procédez à une pré-adhésion en ligne en remplissant le formulaire sur www.lovinklaan.com au moins 3 semaines avant de finaliser votre inscription.
- 2 Après avoir reçu votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, finalisez votre inscription sur <https://arcadis.globalshareequity.co.uk/>.

EMPLOYEUR

Arcadis Canada Inc.
RTKL Architects Canada Inc.

Cette Convention de Participation est signée par l'individu dont le nom apparaît ci-dessus (le « Participant ») et émise en rapport au Global Share Plan (le « Plan »), tel que joint en Annexe 1.

1 INTERPRÉTATION

- 1.1 Les dispositions du Plan sont, par la présente, intégrées par renvoi, à cette Convention de Participation.
- 1.2 Tous les termes en majuscule, mais par ailleurs non définis, utilisés dans la présente doivent être utilisés tels que définis ou utilisés dans le Plan.
- 1.3 Je confirme et reconnais, par la présente, avoir examiné attentivement les dispositions du Plan, cette Convention de Participation et le supplément fiscal pour mon pays de résidence. Je consens, par la présente, à toutes les conditions du Plan, qui font partie intégrante de cette Convention de Participation.
- 1.4 En cas de conflit ou d'ambiguïté entre tout terme ou toute disposition contenu dans cette Convention de Participation et tout terme ou toute disposition du Plan, cette Convention de Participation s'appliquera et prévaudra.

2 PARTICIPATION

- 2.1 Je choisis par la présente de participer au Plan. À cet égard, j'autorise par la présente mon Employeur à déduire le montant, tel qu'indiqué sur la « Fiche d'informations du Participant » de cette Convention de Participation de mon salaire net de base, chaque jour de paye mensuel et à verser ce montant à mon Sous-Compte Trésorerie. Advenant que mon salaire de base soit libellé dans une monnaie autre que l'Euro, je consens à ce que mes Déductions, lorsque transférées sur mon Sous-Compte Trésorerie, soient automatiquement converties en Euros (EUR) au taux de change tel qu'appliqué par le Dépositaire.
- 2.2 Mes Déductions seront utilisées afin d'acquérir des Actions Ordinaires en Euros en échange de leur Valeur de Marché, le dernier jour du Cycle Mensuel d'Épargne, diminué d'un rabais de 20 % (vingt pour cent). Jusqu'à l'acquisition de ces Actions Ordinaires, le Dépositaire conservera, pour mon compte, le montant des Déductions applicables sur le Sous-Compte Trésorerie.
- 2.3 Dans les pays ou régions où les Déductions sont interdites en vertu du droit applicable, je consens à contribuer au Plan par le biais d'une méthode de contribution alternative, y compris (sans limitation) par chèque ou débit d'un compte en banque personnel, tel qu'établi par mon Employeur.



- 2.4 Le Dépositaire allouera le nombre d'Actions Ordinaires acquises par mes Déductions à mon Sous-Compte Actions.
- 2.5 Par la présente, j'autorise mon Employeur et le Dépositaire à exercer mon Option d'Achat après chaque Cycle d'Épargne Mensuel.
- 2.6 Je comprends et je reconnais qu'à partir du moment où je deviens un Participant, je ne peux annuler ou amender ma Convention de Participation qu'après que des Déductions aient été effectuées durant les six Cycles d'Épargne Mensuels consécutifs.
- 2.7 Je comprends que cette autorisation entrera en vigueur, dès que faisable administrativement. Je comprends que ma participation au Plan continuera à moins que (a) je donne un avis d'interruption de ma participation, (b) je devienne un Sortant ou (c) le Plan soit résilié.
- 2.8 Je reconnais par la présente, et confirme que, dans l'hypothèse où (i) je cesse d'être un Participant pour une période continue de 12 (douze) mois, ou (ii) je deviens un Sortant, j'aurais l'obligation, dans le mois qui suit, de (a) désigner un compte privé d'actions qualifié afin d'enregistrer et de négocier les Actions Ordinaires, acceptable pour le Dépositaire, sur lequel les Actions Ordinaires détenues sur mon Sous-Compte Actions peuvent être transférées et/ou (b) donner instruction au Dépositaire de vendre toutes (ou la partie résiduelle des) Actions Ordinaires détenues sur mon Sous-Compte Actions et de transférer le produit en espèces sur mon Compte en Banque Personnel.
- 2.9 Je reconnais, par la présente, et confirme que, à l'échéance du Plan, j'aurai l'obligation, dans les 13 (treize) mois qui suivent, de (a) désigner un compte privé d'actions qualifié afin d'enregistrer et de négocier les Actions Ordinaires, acceptable au Dépositaire, sur lequel les Actions Ordinaires détenues sur mon Sous-Compte Actions peuvent être transférées et/ou (b) donner instruction au Dépositaire de vendre toutes (ou la partie résiduelle des) Actions Ordinaires détenues sur mon Sous-Compte Actions et de transférer le produit en espèces sur mon Compte en Banque Personnel.
- 2.10 J'autorise, de façon irrévocable et sans condition, le Dépositaire à :
- (a) vendre toutes les Actions Ordinaires détenues sur mon Sous-Compte Actions pour mon compte si je néglige de respecter les obligations décrites à l'Article 2.6 ou à l'Article 2.7 de cette Convention de Participation endéans les 5 (cinq) jours ouvrables après que la période mentionnée de 1 (un) mois, respectivement 13 (treize) mois, se soit écoulée; et
 - (b) transférer sur le Compte en Banque Personnel tous les produits réalisés par la vente susmentionnée des Actions Ordinaires pour mon compte, moins toutes déductions pour coûts et taxes liés à cette vente et ce transfert.

3 CHANGEMENT DANS LES DÉDUCTIONS/INTERRUPTION DE LA PARTICIPATION

- 3.1 Je comprends que je peux modifier le montant de mes Déductions pendant une Période ouverte commençant à la première de ces quatre dates soit le 1er janvier, le 1er avril, 1er juillet ou le 1er octobre de chaque année calendrier, conformément à l'Article 5.5 du Plan. À cette fin, je remettrai un avis sous la forme telle que jointe en Annexe 2 de cette Convention de Participation. Par la présente, je confirme et je reconnais qu'un tel avis ne prendra effet et ne sera traité que s'il est reçu pendant une Période ouverte. Je comprends et je reconnais que les instructions effectuées en vertu d'un avis tel que susmentionné seront irrévocables et ne pourront être annulées ou amendées durant une période de 6 (six) mois suivant la date d'instruction.
- 3.2 Je comprends que je peux interrompre ma participation au Plan tel que décrit à l'Article 5.3 du Plan. À cet effet, je remettrai un avis sous la forme telle que jointe en Annexe 3 de cette Convention de Participation. Par la présente, je confirme et je reconnais qu'un tel avis ne prendra effet et ne sera traité que s'il est reçu pendant une Période ouverte. Je comprends et je reconnais que les instructions effectuées en vertu d'un avis tel que susmentionné seront irrévocables et ne pourront être annulées ou amendées durant une période de 6 (six) mois suivant la date d'instruction.
- 3.3 Je consens et confirme que mon Employeur est autorisé à suspendre mes Déductions si mon salaire de base est libellé en une monnaie autre que l'Euro (EUR) et si le montant des Déductions, après conversion en Euro sur base du taux de change tel que défini par le comité du Plan aux fins de ce Plan, est inférieur au seuil minimum de 25 EUR ou supérieur au plafond maximum de EUR 400. Dans ce cas, je modifierai le montant de mes Déductions pour qu'il respecte les montants minimum et maximum en soumettant à mon Employeur un avis, sous la forme telle que jointe en Annexe 4 de cette Convention de Participation.



- 3.4 Advenant que mon Employeur n'ait pas reçu l'avis tel que stipulé à l'Article 3.3 de cette Convention de Participation endéans 4 (quatre) semaines après que le Comité du Plan ait annoncé les taux de change révisés aux fins de ce Plan, mes Déductions seront suspendues jusqu'à réception de l'avis susmentionné par mon Employeur.
- 3.5 Tout ajustement des Déductions en vertu de l'Article 3.3 de cette Convention de Participation n'affectera pas mon droit à ajuster mes Déductions pendant une Période ouverte en vertu de l'Article 3.1 de cette Convention de Participation.

4 DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE

Je comprends et reconnais que, à ma mort, je deviens un Sortant et qu'à ce titre, ma participation au Plan prend fin à ce moment. Tout droit existant en vertu du Plan sera satisfait conformément aux (entre autres) Articles 2.6 (sous (ii)) et 2.8 de cette Convention de Participation, et toutes espèces et/ou Actions Ordinaires seront distribuées automatiquement dans mon patrimoine (ou à mes héritiers ou mes bénéficiaires, tel qu'établi par le droit applicable).

5 RECONNAISSANCE ET RENONCIATION PAR LE PARTICIPANT

En signant ci-dessous, je reconnais et accepte les conditions suivantes comme un pré requis à ma participation dans le Plan :

- (a) ni une Option d'Achat, ni l'acquisition d'une Action Ordinaire, ni cette Convention de Participation ou le Plan, ne me conféreront un quelconque droit à continuer à être employé, ou n'interféreront de quelque manière que ce soit avec le droit de toute Société du Groupe à mettre fin à mon contrat d'emploi à tout moment;
- (b) ni une Option d'Achat, ni l'acquisition d'une Action Ordinaire, ni cette Convention de Participation ou le Plan ne seront rétablis si je peux, ensuite, être rétabli en tant qu'Employé. Je n'aurais aucun droit à une compensation ou des dommages, en conséquence de la résiliation ou d'une autre cessation de mon emploi ou de mes services au sein de toute Société du Groupe, pour toute raison quelle qu'elle soit, que ce soit ou non en violation du contrat, dans la mesure où un tel droit découle, ou puisse découler, de la cessation de mon Option d'Achat ou de mon droit à des Actions Ordinaires en vertu du Plan, ou que ce droit à toute Option d'Achat ou Actions Ordinaires résulte d'une telle résiliation ou de la diminution de valeur de ces dernières;
- (c) le Plan et les avantages offerts en vertu du Plan sont fournis par la Société et Lovinklaan sur une base entièrement discrétionnaire, et le Plan ne crée aucun droit acquis dans mon chef. Ni une Option d'Achat, ni l'acquisition d'Actions Ordinaires, ni la Convention de Participation ou le Plan ne me confèrent un quelconque avantage autre que décrit spécifiquement dans cette Convention de Participation et le Plan. Je comprends et j'accepte que la réception d'une Option d'Achat ou des Actions Ordinaires ne me donne pas le droit à des avantages futurs en vertu du Plan ou tout autre plan ou programme de toute Société du Groupe et/ou Lovinklaan;
- (d) le montant de toute compensation devant m'être attribuée en vertu de ma participation au Plan, ne constituera pas une compensation en fonction de laquelle l'un de mes autres avantages est déterminé, y compris, sans limitation, tout aspect d'avantages de fin de services ou autres avantages en vertu de tout bonus, pension, partage des profits, assurance-vie, et plan de continuité de salaire, sauf lorsque déterminé spécifiquement autrement par le Conseil Exécutif ou indiqué par les termes de ce plan; et
- (e) sauf si mentionné différemment dans le Plan et cette Convention de Participation, aucun droit accordé au Participant en vertu de ce Plan et de cette Convention de Participation (conditionnel ou autre) ne pourra être transféré, cédé, imputé, gagé ou grevé par un Participant et toute tentative de le faire mise en œuvre par un Participant entraînera la résiliation de la participation du Participant au Plan avec effet immédiat. En outre, les droits d'un Participant en vertu du Plan et de cette Convention de Participation ne sont, d'aucune manière, susceptibles, d'aliénation, vente, transfert, gage, saisie et saisie-arrêt par des créanciers du Participant ou par les bénéficiaires du Participant.

6 ABSENCE D'OPINION FISCALE, FINANCIÈRE OU JURIDIQUE

Je comprends que la Société, Lovinklaan et mon Employeur ne fournissent aucune opinion fiscale, juridique ou financière. En outre, la Société, Lovinklaan et mon Employeur ne font aucune recommandation en ce qui concerne ma Participation au Plan ou mon achat ou ma vente d'Actions



Ordinaires sous-jacentes. J'accuse réception par la présente du conseil de consulter mes propres conseillers fiscaux, juridiques et financiers en ce qui concerne ma Participation au Plan avant d'entreprendre toute action en rapport au Plan.

7 RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'IMPÔT

- 7.1 Sans égard à toute action que mon Employeur ou toute autre Société du Groupe entreprend, en rapport à tout Élément Lié à l'Impôt relatif à ma Participation au Plan, et qui s'applique juridiquement à moi, ou est présumé constituer une dépense appropriée pour moi, par mon Employeur ou toute autre Société du Groupe, même si elle est techniquement due par mon Employeur ou toute autre Société du Groupe, je reconnais et accepte que la responsabilité ultime pour tous les Éléments Liés à l'Impôt est et demeure de ma responsabilité et peut excéder le montant actuellement retenu par mon Employeur ou toute autre Société du Groupe. En outre, je reconnais et accepte que mon Employeur et/ou toute autre Société du Groupe (1) ne fassent aucune déclaration ou ne prennent aucun engagement par rapport au traitement de tout Élément Lié à l'Impôt, en rapport à tout aspect de ma participation au Plan, y compris, mais non limité à, une Option d'Achat, l'acquisition d'Actions Ordinaires, suivie de la vente d'Actions Ordinaires acquises dans le cadre du Plan et la réception de tout dividende; et (2) ne s'engagent pas et n'ont pas l'obligation de structurer les conditions de l'Option d'Achat afin d'atténuer ou d'éliminer ma responsabilité en matière d'Éléments Liés à l'Impôt ou d'arriver à un résultat fiscal particulier. Ensuite, advenant que je sois soumis à l'impôt dans plus d'une juridiction entre la date d'inscription et la date de tout élément taxable concerné, je reconnais que mon Employeur et/ou toute autre Société du Groupe (ou ancien employeur, tel qu'applicable) peuvent être obligés d'effectuer des retenues ou de comptabiliser des Éléments Liés à l'Impôt dans plus d'une juridiction.
- 7.2 J'accepte, par la présente, que toute Société du Groupe soit en droit de retenir, et que je sois obligé de payer, le montant des Éléments Liés à l'Impôt en rapport à l'Option d'Achat. Toute Société du Groupe peut retenir des Éléments Liés à l'Impôt, par exemple (i) par le biais de retenue sur salaire ou tout autre paiement qui m'est dû, à tout moment à, ou après, la date à laquelle la dette apparaît, (ii) par le biais d'un paiement direct complet par transfert bancaire, ou (iii) par le biais d'une telle autre méthode établie par une Société du Groupe.
- 7.3 J'accepte de payer à toute autre Société du Groupe tout montant relatif à des Éléments Liés à l'Impôt que mon Employeur ou toute autre Société du Groupe peut devoir retenir ou comptabiliser en conséquence de ma participation au Plan, et qui ne peuvent être satisfaits par les moyens décrits précédemment. Mon Employeur ou toute autre Société du Groupe peut refuser d'honorer mon exercice de l'Option d'Achat, ou la Libération des Actions Ordinaires, si je néglige de satisfaire à mes obligations en rapport aux Éléments Liés à l'Impôt.

8 RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS DE CONTRÔLE DE CHANGE

Comme condition à l'Option d'Achat, j'accepte de rapatrier, si nécessaire, tout l'argent acquis en vertu du Plan si cela est requis par les règles de contrôle de change dans mon pays. En outre, j'accepte également d'entreprendre toute(s) action(s), et de consentir à toutes actions entreprises par mon Employeur ou toute autre Société du Groupe, tel que cela peut être requis pour permettre à mon Employeur ou à toute autre Société du Groupe de respecter le droit et les réglementations applicables dans mon pays. En outre, j'accepte d'entreprendre toutes les actions pouvant être requises afin de satisfaire à mes obligations personnelles en vertu des lois applicables et des réglementations (en matière de titres financiers) applicables dans mon pays, y compris, mais sans limitation, les obligations imposées en vertu de mon contrat d'emploi. Enfin, je confirme et reconnais par la présente que je ne suis pas en possession ou que je n'ai pas connaissance d'une quelconque information privilégiée en lien avec la Société, telle que définie à l'Article 7 du Règlement relatif aux abus de marché.

9 INSCRIPTION ÉLECTRONIQUE ET ACTIVITÉ FUTURE

Toute Société du Groupe, Lovinklaan, le Dépositaire ou le Conseil du Plan peut, à son entière discrétion, remettre tout document lié à une participation présente ou future au Plan par des moyens électroniques. Je consens, par la présente, à recevoir de tels documents par voie électronique et accepte de participer au Plan par un système en ligne ou électronique, établi et



maintenu par toute Société du Groupe, Lovinklaan, le Conseil du Plan, le Dépositaire ou toute autre tierce partie désignée par le Conseil du Plan.

10 LANGUE

Si j'ai reçu cette Convention de Participation ou tout autre document lié au Plan traduit dans une autre langue que l'anglais, et si la signification de la version traduite est différente que la version anglaise, la version anglaise prévaudra. Cette entente a été rédigée en langue anglaise à la demande expresse des parties.

11 SÉPARABILITÉ

Les dispositions de la Convention de Participation sont séparables l'une de l'autre et si une ou plusieurs dispositions sont jugées non valides ou sans force exécutoire, en tout ou en partie, les dispositions restantes seront néanmoins liantes et exécutoires et les dispositions invalides et/ou non exécutoires seront appliquées et/ou interprétées de la façon prévue, autant que possible.

12 PROTECTION DES DONNÉES

En signant cette Convention de Participation, je reconnais que Lovinklaan et toute Société du Groupe peut, aux fins de mise en œuvre, exécution, administration et gestion de ma participation au Plan, collecter, utiliser, procéder à, et transférer mes données personnelles telles que décrites dans ce paragraphe. Je comprends que je peux retirer mon consentement à tout moment, et que ce retrait peut affecter ma capacité à participer au Plan. Je comprends que Lovinklaan et toute Société du Groupe peut traiter des données à caractère personnel me concernant, y compris (sans limitation) mon nom, adresse du domicile et numéro de téléphone, date de naissance, détails des montants des déductions, nombre d'Actions Ordinaires acquises, détails concernant le Sous-Compte Trésorerie et le Sous-Compte Actions ouvert à mon nom et pour mon bénéficiaire (les « Données »).

Aux fins de l'objectif susmentionné et afin de satisfaire à ses obligations statutaires, Lovinklaan et toute Société du Groupe peuvent aussi transférer – par voie électronique ou tout autre moyen – les Données au Dépositaire et/ou à d'autres tierces parties. Je comprends que ces destinataires sont situés dans l'Espace économique européen, ou ailleurs, et que le pays du destinataire peut avoir des lois de protection des données différentes que celles applicables dans mon pays. Là où nécessaire, la Société requerra les autorisations pertinentes et fera les notifications applicables auprès des autorités concernées.

Lovinklaan et toute Société du Groupe traiteront les Données de façon adéquate et avec attention. En outre, la Société prendra les mesures techniques et organisationnelles afin de sauvegarder les Données et de garantir la confidentialité de mes Données, que le traitement ait lieu au sein de l'Union européenne, aux États-Unis ou ailleurs.

Je reconnais enfin que toute Société du Groupe peut conserver les Données dans mon fichier personnel ou dans un fichier équivalent. Conformément aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée, mes données personnelles ne peuvent être conservées plus longtemps que nécessaire pour les besoins pour lesquels elles ont été traitées.

Je comprends que je peux demander à Lovinklaan et à toute Société du Groupe l'accès à mes données à caractère personnel et demander la correction de toute erreur, sur présentation d'une demande écrite à cet effet et sous réserve d'un préavis raisonnable. Je comprends en outre que pour formuler une telle demande, ou pour poser une question ou déposer une plainte au sujet des pratiques de traitement des données à caractère personnel par Lovinklaan ou d'une quelconque société du groupe, je peux contacter [*insérer le nom de la personne-ressource et/ou son titre*] à [*insérer les coordonnées*]

13 DROIT APPLICABLE

13.1 Les dispositions de cette Convention de Participation sont régies par le, et soumises au, droit des Pays-Bas, sans égard aux principes régissant les conflits de lois.



13.2 Tout conflit en vertu de ou en rapport à la Convention de Participation sera soumis à la juridiction exclusive de la cour compétente à Amsterdam, Pays-Bas, sous réserve d'appel et d'appel devant la Cour Suprême.